

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0411**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Mise à disposition par bail emphytéotique, au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône, de l'immeuble situé 656, chemin Pierre Drevet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

Bureau du 3 novembre 2008**Décision n° B-2008-0411**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Mise à disposition par bail emphytéotique, au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône, de l'immeuble situé 656, chemin Pierre Drevet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

La Communauté urbaine est propriétaire, chemin Pierre Drevet à Rillieux la Pape, d'une maison d'habitation d'environ 80 mètres carrés utiles, édifiée sur une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 22 de la section AB.

Cet immeuble constituait l'ancienne maison de gardien des installations de la direction de l'eau à cet endroit et dont les terrains adjacents sont grevés dans leur tréfonds d'une canalisation d'eau de diamètre 700.

Ce bâtiment avait fait l'objet dans le passé d'une convention d'occupation précaire avec la Commune. Depuis lors, ce bâtiment nécessite des travaux urgents d'amélioration afin de pouvoir accueillir une famille de gens du voyage en situation de quasi sédentarisation. Pour ce faire, ce bâtiment serait mis à disposition de l'association Habitat et humanisme Rhône dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Ce bail emphytéotique porterait uniquement sur le bâtiment d'habitation avec la parcelle supportant ledit bâtiment d'une superficie de 175 mètres carrés, la direction de l'eau souhaitant conserver dans son domaine affecté les terrains mitoyens adjacents à cette propriété, grevés dans leur tréfonds du passage d'une canalisation d'eau susmentionnée.

Aux termes du dossier présenté au Bureau, ledit immeuble ferait ainsi l'objet d'une mise à disposition par bail emphytéotique au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône, pour une durée de 30 ans, avec effet à la signature du bail. Ce bail emphytéotique serait établi moyennant un droit d'entrée de 10 000 € avec un loyer annuel de 2 065 € pendant la durée du bail, sachant que l'immeuble redeviendrait la propriété de la Communauté urbaine à l'issue du bail emphytéotique. Ce montage financier a été admis par France domaine suivant un rapport établi le 12 septembre 2007 ;

Vu ledit projet de bail emphytéotique ;

DECIDE

1° - Prononce le déclassement partiel, après désaffectation, de l'immeuble situé 656, chemin Pierre Drevet à Rillieux la Pape, lequel en l'absence de texte spécifique définissant les modalités de procédure en la matière, peut avoir lieu sans enquête publique, par simple décision du Bureau.

2° - Approuve la conclusion du bail emphytéotique au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône de l'immeuble situé 656, chemin Pierre Drevet à Rillieux la Pape.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

4° - La recette résultant de la mise à disposition par bail emphytéotique de l'immeuble situé 656, chemin Pierre Drevet, soit 10 000 € fera l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 752 100 - fonction 072 outre un loyer annuel de 2 065 € pendant la durée du bail.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.